

D.2026.02.09.1.2

Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale de la grande agglomération toulousaine

Séance du 9 février 2026

1 – PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE

1.2 : PROGRAMME PARTENARIAL TRIENNAL 2024/2026 SMEAT-AUAT : PRECISION DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2026.

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à seize heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du trois février deux mille vingt-six, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du deux février deux mille vingt-six.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
LAIGNEAU Annette	MARTY Souhayla
LE MURETAIN AGGLO	
DESCHAMPS Gilbert	SUTRA Jean-François
SICOVAL	
BAUDEAU Fabrice	
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	
ALEGRE Raymond	
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ANDRE Gérard, représenté par M. DESCHAMPS
FERRER Isabelle, représentée par Mme MARTY
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
TRAVAIL-MICHELET Karine, représentée par M. SUTRA
URSULE Béatrice, représentée par M. ALEGRE

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain	DUHAMEL Thierry	RODRIGUES Patrice
ANDRE Christian	ESPIC Bruno	ROUGÉ Michel
ARSAC Olivier	ESQUERRE Diane	ROURE Marie-Hélène
BARRAQUÉ-ONNO Véronique	FAURE Dominique	RUSSO Ida
BERGIA Jean-Marc	FERNANDEZ Marc	SANGAY Dominique
BEUILLÉ Michel	FOUCHIER Dominique	SEBI Jacques
BEZERRA Gil	GASC Jean-Pierre	SEGERIC Jacques
BOLZAN Jean-Jacques	GRIMAUD Robert	SERP Bertrand
CARLES Joseph	GUYOT Philippe	SÉVERAC Philippe
CARLIER David-Olivier	KARMANN Thomas	SIMON Michel
CASTERA Didier	LAGARDE Dominique	SOURZAC Jean-Gervais
CAUBET Bruno	LATTARD Pierre	SUAUD Thierry
CHOLLET François	MANDEMENT André	SUSIGAN Alain
COGNARD Gaëtan	MEDINA Robert	TERRAIL-NOVES Vincent
COLL Jean-Louis	MOGICATO Bruno	TOPPAN Alain
DELPECH Patrick	NOUVEL Honoré	TOUNTEVICH Christophe
DELSOL Alain	PERE Marc	TOUZET Sophie
DENOUVION Victor	PLANTADE Philippe	VAILLANT Romain
DOITTAU Véronique	PORTARRIEU Jean-François	ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François	LAY Sophie	TAUZIN Christian
CARDEILHAC-PUGENS Etienne	MILHAU Claude	TRONCO Jean-Luc
CARRAL Alain	NORMAND Xavier	
ESPIC Xavier	ROUSSEL Jean-François	

Nombre de délégués	En exercice : 66	Présents : 6	Votants : 11
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 11

Par délibération du 4 décembre 2023, le Comité Syndical a approuvé la mise en place d'un programme partenarial triennal 2024/2026 entre le SMEAT et l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Urbaine (AUAT), avec un engagement annuel à hauteur de 415 000 euros, tout en indiquant que le programme de travail de chaque année sera précisé par avenant et en amont de l'adoption par le Conseil d'Administration de l'AUAT de son programme général d'activités avec ses membres.

Pour 2026, une des priorités sera d'achever la procédure de 2^{ème} révision du SCoT de la grande agglomération toulousaine. Pour ce faire, au regard des nécessités liées au suivi et à la procédure de 2^{ème} révision du SCoT, il est proposé que l'appui technique de l'AUAT porte sur les points suivants :

L'accompagnement à la mise en œuvre du SCoT en vigueur :

- Suivi de la mise en œuvre des orientations et évaluation de l'atteinte des objectifs.
- Suivi de l'évolution de l'offre commerciale.
- Suivi de la consommation foncière.

L'assistance à la révision du SCoT :

- Contribution à l'élaboration des documents supports des séances de travail spécifiques avec les EPCI membres.
- Appui technique à la phase d'approbation de la révision : contribution aux analyses des avis, préparation des supports, participation aux réunions, formalisation du dossier d'approbation.
- Préparation d'un guide méthodologique de mise en œuvre du nouveau SCoT.
- Veille juridique.

L'appui à la communication et à l'information :

- Gestion du site internet, avec notamment l'actualisation des pages liées à la 2^{ème} révision du SCoT.

Par ailleurs, afin de répondre d'une part au besoin d'harmonisation des politiques publiques dans les domaines du développement économique, des grands équipements et des services, de l'habitat, de l'environnement, des transports et des déplacements (en accord avec les statuts du SMEAT), il est proposé que l'AUAT accompagne le SMEAT sur deux points particuliers :

L'appui technique à l'animation et au fonctionnement des instances de travail de la collectivité :

- Commission Economique Prospective, avec la valorisation des travaux menés depuis 2023 et la poursuite des réflexions engagées autour de l'économie circulaire.
- Groupe de travail « Territoire stratégique secteur aéroportuaire » dans le cadre de la démarche réenclenchée par l'Etat sur la plateforme aéroportuaire de Toulouse-Blagnac.

Il est proposé en complément de ce programme que le SMEAT poursuive son inscription dans la démarche **InterSCoT Grand Bassin Toulousain** :

- Rencontres des Elus.
- Comité Technique.
- Chantiers Métiers.

Il est enfin précisé que le SMEAT bénéficie en tant que membre de l'AUAT de son **socle partenarial** :

- Accès aux bases de données.
- Participation aux observatoires partenariaux.
- Participation aux réflexions prospectives.

Ce programme de travail, qui pourra être précisé en tant que de besoin lors de sa mise en œuvre, est valorisé à hauteur de 354 530 euros, sous réserve de l'adoption du budget prévisionnel 2026. Il est souligné que les activités d'études du SMEAT seront en grande partie limitées au suivi du SCoT en vigueur, à l'achèvement de la procédure de révision en cours, au fonctionnement de la commission prospective économique.

Des missions plus stratégiques, dont certaines figurent au Programme d'Actions du projet de révision du SCoT, ne pourront pas être pré-engagées, alors qu'elles présentent un intérêt majeur pour accompagner les politiques publiques des collectivités membres du SMEAT, en accord avec les statuts du syndicat : transition écologique et énergétique, cohérence urbanisme mobilité, stratégie foncière, gestion des ressources.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la proposition de programme de travail 2026.

Le Comité Syndical
Entendu l'exposé de Madame la Présidente
Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme de travail 2026 entre le SMEAT et l'AUT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la Présidente à signer les actes afférents.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme seront à prévoir à l'article 657382 du budget primitif 2026 du SMEAT.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise :
- à Madame la Présidente de l'AUT.
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Présidente


Annette LAIGNEAU

